

Nombre de conseillers

En exercice : 09

Présents : 07

Votants : 07

L'an deux mille dix-huit,

Le treize du mois de juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE FRESSENGEAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FARGEOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/07/2018

Présents : M. FARGEOT, Mme BILLAT, MM. DOUCHET, BARRAUD, MARTIAL, LESPINAS, PUYRIGAUD

Absents : MM. AUGÉIX, JAVANAUD

Monsieur BARRAUD Christian a été élu secrétaire.

ATTRIBUTION MARCHÉ AMÉNAGEMENT DU BOURG TRANCHE 1 ET 2

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 19 février 2018 (délibérations n°001 et 002) approuvant le projet d'aménagement du Bourg tranche 1 (aménagement place de l'Eglise et parking pour un montant de 78 178.75 € HT) et 2 (aménagement traverse centre bourg pour un montant de 296 096.25 € HT) soit un total de 374 275 € HT

Vu le code des marchés publics et notamment les articles 26-II et 28;

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 03/07/2018 en mairie, salle du conseil municipal pour procéder à l'ouverture des plis reçus.

3 plis ont été reçus dont 1 au format papier et 2 de manière dématérialisée

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les offres sont apparues recevables.

Le Maître d'Oeuvre de l'opération, la société A2I, a procédé à l'analyse technique et financière des propositions pour chacun des lots.

Conformément au règlement de consultation, la commune a souhaité engager une négociation avec les candidats les mieux placés (BONNEFOND et EUROVIA). Ainsi il est demandé aux entreprises de nous confirmer le montant de leur offre ou de nous remettre une nouvelle proposition financière par retour de mail avant lundi 9 juillet 2018 à 17h00.

Cette négociation fait apparaître le résultat suivant : l'offre la moins-disante est celle de l'entreprise BONNEFOND pour un montant total de 365 427.15 € HT (tranche 1 : 81 215.05 € HT et tranche 2 : 284 212.10 € HT)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance de la proposition de la commission d'appel d'offres et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

☞ **D'APPROUVER** les propositions de la commission d'appel d'offres telles que ci-dessus définies,

☞ **D'ATTRIBUER** le marché « aménagement du bourg tranche 1 et 2 » à l'entreprise suivante : Entreprise BONNEFOND « Lagorce » 24530 VILLARS pour un montant total de 365 427.15 € HT

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. le Maire informe le Conseil d'un courrier qu'il a reçu des Jeunes Sapeurs-Pompiers Périgord-Limousin concernant une demande de subvention. En effet, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Thiviers participe à la formation des futurs pompiers de demain mais le développement de cette activité génère des frais auxquels l'Amicale ne peut que difficilement faire face.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

☞ **DECIDE** d'accorder une subvention de 200 € (DEUX CENTS EUROS) à la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers Périgord-Limousin.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. le Maire présente au Conseil le courrier qu'il a reçu de la directrice de l'école de la commune pour une demande de subvention pour le voyage scolaire de fin d'année de l'ensemble des enfants de l'école prévu à Bordeaux le 26/06/2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

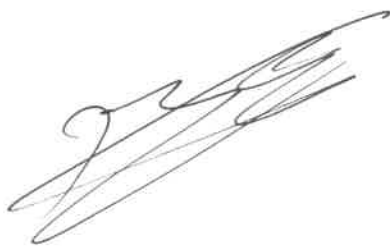
ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

☞ **DECIDE** d'accorder une subvention de 400 € (QUATRE CENTS EUROS) à l'école de St Martin de Fressegeas dans le cadre du financement du voyage scolaire de fin d'année à Bordeaux.

Le Maire,



Le Secrétaire



Les Membres du Conseil Municipal



clercial
Jury